



**A partir du 1er janvier 2007, MMA est l'assureur officiel de la FFC. Avec votre licence, vous bénéficiez d'assurances responsabilité civile, défense et recours, individuelle accident, cyclisme assistance.**

➤ **La garantie « responsabilité civile »** vous est accordée dès que vous participez à une manifestation sportive, organisée par la FFC, ses comités et ses clubs. Ainsi, en dehors des entraînements organisés par les clubs, la garantie interviendra à défaut de garanties souscrites à titre personnel.

➤ **Les garanties « individuelle accident » et « cyclisme assistance »** vous sont accordées quelque soit l'usage que vous faites de votre vélo :

- La garantie Individuelle Accident : celle ci prévoit le remboursement de vos frais médicaux jusqu'à 150 % du tarif plafond de la sécurité sociale, le versement d'un capital en cas d'invalidité pouvant aller jusque 60.980 € selon le taux d'invalidité, et d'un capital en cas de décès. Celui ci s'élève à 9147 €, et est majoré de 3811 € si vous êtes marié, et de 3049 € par enfant mineur légitime, ou majeur fiscalement à charge.

**ATTENTION : pour votre sécurité le port du casque est obligatoire. La prise en charge d'un dommage corporel pourra être subordonnée au port du casque.**

- Cyclisme assistance organise l'assistance et votre rapatriement ( ainsi que celui de votre vélo), en cas d'accident survenant à plus de 50 km de votre domicile sous réserve que vous appeliez préalablement le 01.47.11.25.73 ( numéro rappelé au dos de votre licence).

Il est fortement recommandé, en fonction de votre niveau de protection sociale, et/ou de votre niveau de sport pratiqué, de souscrire à des garanties complémentaires « individuelle accident », qui accordent des capitaux supérieurs en cas d'invalidité, de soins dentaires, de décès, ou le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail.

**VERSPIEREN, courtier officiel de la F.F.C,  
se tient à votre disposition pour vous communiquer :**

Les conditions de souscription des garanties optionnelles et complémentaires à la licence : individuelle accident/tous risques pour votre vélo

#### ASSURANCES VERSPIEREN

Centre de Services Clients - FFC

65, boulevard du Général de Gaulle  
59073 Roubaix Cedex

Tel : 03 20 45 33 99  
Fax : 03 20 45 76 80

**E-mail :** [ffc@verspieren.com](mailto:ffc@verspieren.com)

**Site Internet :** [VERSPIEREN](http://VERSPIEREN)



 **ASSURANCES  
VERSPIEREN**  
COURTIER EN ASSURANCES

*Assurances Personnelles Automobiles/Habitation  
N°Azur 0 810 348 348 (prix d'un appel local)*